

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE

LUTRY

Séance du lundi 3 novembre 2008
Présidence de M. Michel Monod, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 71 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Koraljka Bandack, Catherine Perrottet, Barbara Roulet
MM. Alexandre Crisinel, André Kudelski, Yves Leumann, Adalbert Martin,
Pascal Metraux, Philippe Mingard, Nicolas Rod, Olivier Rodieux, Philippe
Sordet

Absents : Emile Bonjour, Alain Vuithier

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2008

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli demande une correction à la page 6, 2^{ème} ligne. Il ne s'agit pas de logements subventionnés, mais de logements dont le loyer pourrait être inférieur au prix du marché.

M. Denis Aguet, vu la remarque de M. Pierre-Alexandre Schlaeppli, attend le préavis que la Municipalité présentera et il sera très attentif à ce que ces logements soient très abordables.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président a reçu une correspondance du groupe socialistes et indépendants de gauche concernant le remplacement de M. Alexandre Afonso à la commission de recours sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles.

M. Denis Aguet présente la candidature de **M. Alain Amy** qui est élu avec une abstention.

3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

4. PREAVIS MUNICIPAL NO 1138/2008 CONCERNANT LES TRAVAUX GENERAUX DE REFECTION DES CHAMBRES D'HOTES DE L'HOTEL RESTAURANT LE RIVAGE ET LA CREATION D'UN ACCES FACILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A MOBILITE REDUITE

Au pupitre Mme Christiane Jost, présidente socialiste de la commission, commente le rapport. La commission a visité le bâtiment et a pu constater dans les chambres l'état défectueux des

sols, peintures et sanitaires, ainsi que l'impossibilité d'accès aux handicapés. Le sol du sous-sol est très abîmé et les installations électriques sont vétustes. La commission propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Christophe Piccard a calculé que le prix du mobilier représente 25'000.- francs par chambre. Il désire obtenir des précisions sur le mobilier prévu.

Mme Christiane Jost répond que tout le mobilier des chambres serait changé et qu'un décorateur serait engagé pour l'aménagement.

M. Félix Paschoud signale qu'il a posé cette question lors de la séance de groupe et que la réponse précisait que la rénovation ne concerne pas que les chambres, mais également les salles de bain et que c'est ceci qui coûte cher.

Mme Christiane Jost précise que les travaux des salles de bains concernent le gros-œuvre.

M. Jean-Jacques Pasche trouve dommage, vu la vétusté des lieux, d'étaler ces travaux sur trois ans. Les finances de la Commune sont saines et permettraient de réaliser ces travaux en deux ans.

M. Valdo Chabot veut savoir si un accès pour les personnes handicapées est prévu par l'entrée de l'hôtel, l'accès par la terrasse n'étant pas très pratique.

Mme Christiane Jost répond que l'accès est prévu via la terrasse. Il y aurait un monte-charge pour monter à l'étage.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond à M. Pasche que la Municipalité a été prudente. Si la conjoncture le permet la Municipalité va moduler ces travaux sur deux ans. Pour compléter la réponse à M. Piccard, il précise que dans le mobilier il faut aussi inclure des éléments tels que la télévision et le petit frigo.

Concernant la problématique de l'accès pour les personnes handicapées, il souligne que la solution n'est pas définitive. Une possibilité est l'accès par la terrasse. Une autre solution préconisée est d'accéder au tourniquet par une petite rampe et après monter à la réception par un monte-charge.

M. Jean-Pierre Favre insiste sur le fait que passer par la terrasse n'est pas la meilleure solution pour les personnes handicapées qui souhaitent être assez indépendantes et ne souhaitent pas se faire remarquer.

M. Pierre-Alain Patry corrobore que les personnes handicapées ne souhaitent pas rentrer par la terrasse. Ces installations ne sont pas très esthétiques, il serait préférable de les installer sur le côté est.

M. Jean-François Borgeaud demande des précisions sur l'éclairage extérieur du bâtiment qui est budgété à 20'000.- francs à la page 7 du préavis.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : l'idée est d'avoir un concept d'éclairage notamment pour la terrasse, qui soit intégré au bourg et qui soit discret mais qui indique la présence de l'hôtel, avec du matériel répondant aux standards au niveau de l'économie d'énergie.

M. Claude Manoli considère qu'il faut réfléchir sur la solution pour l'accès des personnes handicapées. Il s'étonne de ne pas avoir vu dans le budget les honoraires des architectes et des décorateurs.

Mme Christiane Jost répond que pour l'aménagement intérieur l'engagement d'un décorateur est compris dans la somme globale.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli explique que l'on travaille de deux façons différentes. On travaille de manière traditionnelle, par la mise en soumission d'entreprises spécialisées, pour

tout ce qui concerne la problématique des infrastructures pour handicapés. Pour les chambres, soit on travaille avec un décorateur dans l'enveloppe prévue et avec des artisans locaux qui soumissionneront aux meilleurs prix avec une aide des spécialistes, soit on demande des offres à des spécialistes en chambres d'hôtel, qui fournissent des concepts.

M. Denis Aguet rappelle que depuis plusieurs années il souhaite que la Municipalité indique dans les préavis le coût des honoraires de l'architecte et du personnel communal.

M. Dominique Roulet signale que la société d'exploitation du Rivage avait le projet de réaliser des chambres d'hôtes à la Maison de la Balance à Savuit. Il demande où en est ce projet.

M. Pierre-Alexandre Schlaepfi répond que l'on avait évoqué ce projet, mais qu'actuellement il est un peu en attente, la priorité étant la rénovation de l'hôtel.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont acceptées par le Conseil à l'unanimité, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux généraux de réfection des chambres d'hôtes de l'Hôtel du Rivage et de création d'un accès facilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite, tels qu'ils sont décrits dans le présent préavis ;
2. d'accorder le crédit nécessaire à ces réalisations, soit la somme de Fr. 1'100'000.- ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 800'000.- pour l'octroi d'un prêt aux conditions usuelles du marché en faveur de la Société d'exploitation du Rivage S.A. à Lutry, nécessaire à la garantie de financement des travaux à charge de ladite Société ;
4. d'admettre le mode de financement proposé.
5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1139/2008 CONCERNANT L'ADHESION DE LA COMMUNE DE LUTRY A L'ASSOCIATION DU RESEAU D'ACCUEIL DE JOUR DE PULLY, PAUDEX, BELMONT, LUTRY

Mme Catherine Rollandin, présidente verte de la commission lit son rapport. A Lutry deux structures d'accueil vont pouvoir faire partie du réseau. Ce sont la garderie des Moulins et l'accueil familial de jour avec huit accueillantes en milieu familial.

Le Président ouvre la discussion.

M. Bernard Hagin signale que dans la première partie du rapport il est dit qu'une entreprise ne peut pas adhérer et qu'à la fin du rapport il est dit le contraire.

M. Jacques-André Conne explique qu'il faut distinguer deux choses. Les structures d'accueil pour faire partie du réseau ne doivent pas dégager de profit. Par contre, les entreprises qui voudraient créer une garderie peuvent adhérer au réseau.

M. Christophe Gessner s'interroge sur le salaire du coordinateur/trice car à 100% d'activité cela représente 212'000.- francs.

Mme Catherine Rollandin précise que ce montant représente le salaire et les frais de fonctionnement.

M. Gaston Asper a constaté que le comité directeur se compose de 4 à 7 membres, il désire savoir s'il y a des représentants des entreprises ou uniquement des représentants des communes.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : au début il y aura uniquement les 4 représentants des communes. Pour compléter la réponse à M. Gessner il souligne que la somme de 63'000.- francs représente les coûts de fonctionnement. Il s'engage à surveiller de très près ces coûts.

M. Gaston Asper demande s'il est prévu de faire de la prospection auprès des autres entreprises pour augmenter les membres de ce réseau.

M. Jacques-André Conne répond que le rôle du coordinateur n'est pas seulement l'attribution des subventions. Il devra aussi établir un plan de développement.

La parole n'est plus demandée et **les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité par le Conseil**, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à adhérer à l'Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry au 1^{er} janvier 2009
2. d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2009, compte 711.3525 le montant de CHF 14'000.-, pour la participation de la Commune de Lutry aux frais de fonctionnement du réseau.

6. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 516/2008 *Conseil d'établissement primaire et secondaire de Lutry*

N° 517/2008 *Rapport de police*

Préavis pour la séance du 6 décembre 2008

Préavis relatif aux travaux complémentaires de consolidation et de réfection de l'Eglise catholique St-Martin, Lutry-Paudex

Préavis municipal concernant les crédits supplémentaires au budget 2008

Préavis municipal concernant le budget 2009 de la Bourse communale et des Services industriels

7. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

8. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Thierry Buche désire recevoir des explications sur le réaménagement de la déchetterie du Flon-de-Vaux suite à un avis paru dans la FAO.

Mme Aude Savoy explique qu'il s'agit d'un appel aux propriétaires de bers et autre matériel de transport pour qu'ils s'annoncent auprès de la Municipalité. Une partie de la déchetterie s'était étendue sur un terrain voisin avec l'accord de son propriétaire qui a vendu sa parcelle. Le nouveau propriétaire veut clôturer son terrain et il faut déplacer tout le matériel entreposé.

M. Claude Manoli souhaite comprendre les nouveaux tarifs de l'électricité.

M. Willy Blondel répond que la problématique de l'électricité est d'une grande complexité. Il annonce qu'il n'y aura presque pas d'augmentation pour 80% des citoyens de Lutry, en parlant du prix de l'énergie, mais bien sûr il faut rajouter certaines taxes.

M. Dominique Roulet annonce une vente de couronnes de l'Avent organisée par l'ARSAJ (association régionale de soutien aux activités de jeunesse) pour aider à financer leur projet d'échange choral avec le Bénin. On peut passer commande aussi sur le site www.projetbenin.com

M. Félix Paschoud informe que la commission des affaires immobilières s'est réunie concernant une parcelle de 2'097 m² située à la Croix. Le Conseil s'était prononcé en 1996 pour acquérir ce terrain moyennant un contrat avec l'Etat de Vaud. La Commune s'était engagée à mettre à disposition de l'Etat un dépôt de 85 m². L'Etat de Vaud n'est plus intéressé à conserver ce dépôt et la Commune désire l'acquérir. La commission unanime est favorable à cette acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h02.

La prochaine séance est fixée au 6 décembre 2008 à 15h30

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

M. Monod

P. Brentini